



EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 14 Février 2017

L'an deux mille dix-sept, le 14 février à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Yannick NADESAN, Philippe LETOURNEL, Philippe BONNIN, Jacques BENARD, Joseph BOIVENT, Jean-Luc OHIER (suppléant M.BOURGEOUX) et Mesdames Valérie FAUCHEUX et Evelyne PANNETIER (suppléante M. MARTIN)

Pouvoir : 1 pouvoir

Etaient absent(e)s ou excusé(e)s : Madame Sandrine ROL, Messieurs Nicolas BELLOIR, Jean-Pierre MARTIN, André LEFEUVRE, Jean-Luc BOURGEOUX, Joël SIELLER (pouvoir à Monsieur LETOURNEL)

Assistaient également : Monsieur Jean-Jacques LEON Payeur Départemental, Mesdames Anne-Marie AQUILINA de la CEBR, Mathilde BAZIN du SIEFT, Véronique PERRATON et Monsieur Jean-Pierre TROUSLARD du SMG35

Secrétaire de séance : Monsieur PHILIPPE LETOURNEL

Nombre de Membres du Comité présents : 9

Nombre de Membres du Comité votants : 10

Date de la convocation : le 6 février 2017

ADMINISTRATION GENERALE

N°17/02/10 AVA : Attribution du marché démarches foncières liées à l'Aqueduc Vilaine Atlantique

Comité Syndical du 14 février 2017

N°17/02/10 AVA : Attribution du marché démarches foncières liées à l'Aqueduc Vilaine Atlantique

Rapport,

La réalisation de la 3^{ème} tranche de l'Aqueduc Vilaine Atlantique entre Bains-sur-Oust et Rennes nécessite la signature de conventions de passage en terrains privés. Le SMG Eau35 a lancé une consultation pour la réalisation de l'ensemble des démarches administratives liées à ces conventions : état parcellaire, recherche des exploitants, négociations et suivis de la signature des conventions, état des lieux avant et après travaux.

La passation des marchés s'opère selon la procédure adaptée prévue au Code des Marchés Publics. Trois offres ont été remises pour le 27 janvier. Deux critères de notation ont été retenus : la valeur technique pour 40% et le prix pour 60%. Au vu du rapport d'analyse réalisé par le maître d'œuvre, le groupement 1terrain-Euryece apparaît comme le mieux disant.

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

1°) **RETENIR** le groupement 1terrain-Euryece comme attributaire du marché « démarches foncières » pour la troisième tranche de l'AVA

2°) **AUTORISER** le Président à signer le marché d'un montant de 144 810 € H.T. et toutes les démarches nécessaires à son exécution.

3°) **INSCRIRE** au budget les dépenses correspondantes.

Membres en exercice : 9

Présents : 9

Votants : 10

Exprimés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 1

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait à Rennes, le 14 février 2017
Le Président,


Auguste FAUVEL

